



## Mairie de Jujurieux

12 rue Jules Ferry – 01640 JUJURIEUX  
Tel : 04 74 36 82 66 – [accueil@jujurieux.fr](mailto:accueil@jujurieux.fr)

### PROCES VERBAL Conseil Municipal de Jujurieux Du mardi 19 mars 2024 à 19h

**Présents :** Anne BOLLACHE, Sébastien BOYER, Nathalie CURTINE (arrivée à 19h30), Nadège DESCHAMPS, Jacques GROSGURIN, Odile ARBILLAT, Laure MARTIN, Joël BROYER, Michel BLANCHET, Christophe EUSEBE, Frédéric MONGHAL, Laurence MOUROT, Fabienne FASQUELLE et Christine FUNAZZI.

**Absents représentés :**

- Jérôme BEGON représenté par Odile ARBILLAT
- Joëlle PELLUET représentée par Nathalie CURTINE

**Nombre de conseillers en exercice : 16**

**Présents : 14**

**Votants : 16**

**Date de la convocation :** 15 mars 2024

Monsieur Michel BLANCHET ayant obtenu la majorité des suffrages a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

#### **1. OUVERTURE DE SEANCE**

Madame le Maire ouvre la séance et précise les noms des conseillers municipaux absents ou empêchés

#### **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2024**

- *Après modifications faites, le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.*

*Arrivée de Madame Nathalie CURTINE à 19h30.*

#### **3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 POUR LE BUDGET ANNEXE M49 « EAU ET ASSAINISSEMENT »**

Madame le Maire informe que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le Trésorier et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget annexe « eau et assainissement ».

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2023 du budget annexe « eau et assainissement » dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif pour le même exercice.*

#### 4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 POUR LE BUDGET ANNEXE M49 « EAU ET ASSAINISSEMENT »

Madame le Maire rappelle que les élus ont reçu en amont du Conseil Municipal une note de présentation des comptes administratifs 2023 et des budgets primitifs 2024. Cette note sera transmise en Préfecture avec les documents budgétaires.

Il est précisé que lors des travaux d'enfouissement de la ligne électrique haute tension effectuée par Enedis début 2023, la canalisation d'eau potable a été cassée entraînant des fuites importantes (Chemin de la Mouille et enceinte du musée des Soieries). La fuite au niveau du musée a été difficilement réparable avec un délai de réparation très long (diamètre de la canalisation principale, commande de pièces spécifiques, période de congés, délai de livraison, ...). Par conséquent le rendement pour l'année 2023 est mauvais. Il se situe à 40.4 % contre 61.6 % en 2022.

Les principaux investissements réalisés ou finalisés en 2023 sont : l'extension du réseau AEP chemin de Vaux, l'achat de compteurs à tête émettrice et de matériel spécifique de sectorisation, mises aux normes de branchements plombs, lancement de la maîtrise d'œuvre pour les travaux Bir Hakeim/RD12, travaux de réseaux à La Route, lancement de l'étude pour la STEU à la Route.

Après présentation faite du compte administratif 2023 du budget annexe « eau et assainissement », Madame le Maire s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Sébastien BOYER afin de procéder au vote de ce compte administratif.

Le compte administratif 2023 du budget annexe « eau et assainissement » peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		139 133,44		767 446,44		906 579,88
Opérations de l'exercice	563 486,85	720 745,75	326 006,69	406 685,31	889 493,54	1 127 431,06
<b>TOTAUX</b>	<b>563 486,85</b>	<b>859 879,19</b>	<b>326 006,69</b>	<b>1 174 131,75</b>	<b>889 493,54</b>	<b>2 034 010,94</b>
Résultats de clôture		296 392,34		848 125,06		1 144 517,40
Restes à réaliser			47 494,68	45 743,40	47 494,68	45 743,40
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>563 486,85</b>	<b>859 879,19</b>	<b>373 501,37</b>	<b>1 219 875,15</b>	<b>936 988,22</b>	<b>2 079 754,34</b>
Résultats définitifs		296 392,34		846 373,18		1 142 766,12

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023 du budget annexe « eau et assainissement ».*

#### 5. AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE M49 « EAU ET ASSAINISSEMENT »

Madame le Maire précise que les résultats de clôture de l'exercice 2023 font apparaître un **excédent** d'exploitation de 296 392,34 € et un **excédent** d'investissement de 848 125,06 €. Le solde des restes à réaliser en investissement est **négatif** de 1 751,28 €.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'affectation des résultats et reports ci-dessous sur le budget annexe primitif 2024 « eau et assainissement » :*
- 1068 : Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0 €
  - 1068 : Affectation complémentaire en réserve en recettes d'investissement : 0 €
  - R001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 848 125,06 €
  - R002 : Résultats antérieurs reportés à la section fonctionnement : 296 392,34 €

## 6. ADOPTION DU BUDGET 2024 ANNEXE M49 « EAU ET ASSAINISSEMENT »

Une présentation de la section de fonctionnement par chapitre et des opérations prévues en investissement pour l'année 2024 du budget annexe « eau et assainissement » est faite en séance se résumant ainsi :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	1 014 692,34	1 014 692,34
INVESTISSEMENT	2 522 536,46	2 522 536,46

Il est rappelé que lors du Conseil Municipal du mois de décembre dernier, les élus avaient décidé de ne pas augmenter les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2024 car ceux-ci avaient été augmentés de manière importante en 2022. Toutefois, il est rappelé que l'Agence de l'Eau a souhaité augmenter la redevance pour pollution domestique de 0,28 €/m<sup>3</sup> à 0,29 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2024.

Un nouvel accord cadre pour les travaux de réparations de fuites ou de raccordements sera notifié à l'entreprise et débutera en 2024 pour une durée d'1 an reconductible 2 fois.

Afin de pouvoir financer une partie des travaux eau potable et assainissement « Rue Bir Hakeim/RD12 », un emprunt total de 1 000 000 € (650 000 € assainissement ; 350 000 € eau potable) a été souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en 2023. Le déblocage des fonds devrait intervenir au plus tard en juillet 2024. Il est précisé que l'enveloppe totale des travaux relatif à ce projet doit être inscrit aux budgets respectifs de 2024 même si ces travaux seront réalisés sur plusieurs exercices budgétaires afin de permettre la signature des marchés publics de travaux.

Il est souligné qu'un contrat de services avec l'entreprise SOGEDO a été souscrit depuis octobre 2023 concernant le suivi et l'exploitation de la station d'épuration principale. De nouvelles dépenses pour le remplacement du matériel ou des réparations sur cet ouvrage sont à prévoir pour 2024.

Madame Laurence MOUROT demande la répartition du temps de travail des agents concernant les missions relatives à l'eau et l'assainissement. Ce temps de travail est estimé pour 2024 à :

- Service technique : 1 temps complet + 1/4 de temps complet
- Service administratif : 1/4 de temps complet + 1/12 de temps complet

Les principaux investissements prévus pour 2024 sont : achat d'une parcelle de terrain et travaux pour l'installation d'une nouvelle protection cathodique, lancement des études et travaux sur les réservoirs La Combe, Vieillard et Chaux, lancement des travaux Bir Hakeim/RD 12, étude pour la nouvelle STEU La Route, étude et travaux pour la chloration à Cossieux.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le budget annexe « eau et assainissement » de l'exercice 2024, conformément au tableau présenté ci-dessus.*

## 7. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 POUR LE BUDGET PRINCIPAL M14

Madame le Maire informe que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le Trésorier et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget principal.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2024 du budget principal dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif pour le même exercice.*

## 8. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 POUR LE BUDGET PRINCIPAL M14

Il est rappelé que le prix de vente des repas à la cantine a évolué au 1<sup>er</sup> septembre 2023, ainsi que les bases d'impositions et les taux d'imposition fixés par le Conseil Municipal.

Compte tenu de la mise en place par l'Etat d'une prime ARENH, les dépenses d'électricité ont diminué mais le coût du gaz a fortement augmenté. L'inflation est toujours présente et impacte les dépenses.

Les contrats de prestations de services avec l'entreprise AGRI DEFIS pour effectuer les missions d'élagage, de fauchage et de déneigement sont toujours en vigueur.

Les charges de personnel et des indemnités des élus ont augmenté (revalorisation indiciaire, augmentation du SMIC, nouvelle responsable au service technique, renfort service cantine).

Les principaux investissements réalisés ou finalisés en 2023 sont: achat tracteur tondeuse, remplacement de la porte métallique au local du Comité des Fêtes, travaux sur le parapet Route de la Combe, extensions réseaux électriques, achat panneaux et numéros pour l'adressage des rues, aménagement provisoire pour la sécurisation et travaux sur les réseaux au hameau La Route, création îlot Place Armes, lancement de la maitre d'œuvre pour les travaux SSI HDV, remplacement fenêtres et porte entrée de la mairie, mises aux normes chaufferie HDV, régénération du gazon stade de football, lancement des études Bir Hakeim/RD12.

Après présentation faite du compte administratif 2023 du budget principal, Madame le Maire s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Sébastien BOYER afin de procéder au vote de ce compte administratif.

Le compte administratif 2023 du budget principal peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		685 741,42		401 715,23		1 087 456,65
Opérations de l'exercice	1 426 053,15	1 832 295,96	580 803,23	672 982,19	2 006 856,43	2 505 278,15
<b>TOTAUX</b>	<b>1 426 053,15</b>	<b>2 518 037,38</b>	<b>580 803,23</b>	<b>1 074 697,42</b>	<b>2 006 856,43</b>	<b>3 592 734,80</b>
Résultats de clôture		1 091 984,23		493 894,14		1 585 878,37
Restes à réaliser			158 581,34	141 564,00	158 581,34	141 564,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 426 053,15</b>	<b>2 518 037,38</b>	<b>739 384,62</b>	<b>1 216 261,42</b>	<b>2 165 437,77</b>	<b>3 734 298,80</b>
Résultats définitifs		1 091 984,23		476 876,80		1 568 861,03

➤ *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023 du budget principal.*

## 9. AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire précise que les résultats de clôture de l'exercice 2023 font apparaître un **excédent** de fonctionnement de 1 091 984,23 € et un **excédent** d'investissement de 493 894,14 €. Le solde des restes à réaliser en investissement est **négatif** de 17 017,34 €.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'affectation des résultats et reports ci-dessous sur le budget annexe primitif 2024 « principal » :*
  - 1068 : Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0 €
  - 1068 : Affectation complémentaire en réserve en recettes d'investissement : 500 000,00 €
  - R001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 493 894,14 €
  - R002 : Résultats antérieurs reportés à la section fonctionnement : 591 984,23 €

## 10. ADOPTION DU BUDGET 2024 PRINCIPAL M57 - NOUVELLE NOMENCLATURE COMPTABLE

Une présentation de la section de fonctionnement par chapitre et des opérations prévues en investissement pour l'année 2023 du budget « principal » est faite en séance.

Il est rappelé qu'à compter de 2024, une nouvelle nomenclature comptable appelée M57 sera utilisée. Les dépenses imprévues n'existent plus dans cette nomenclature et d'autres articles comptables ont été supprimés, ajoutés ou modifiés.

Comme prévu dans le CGCT, Madame le Maire propose de voter le budget principal 2024 en suréquilibre pour la section de fonctionnement de 489 840,23 € afin de conserver une épargne de précaution car actuellement les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures aux recettes réelles de fonctionnement hors reports des exercices précédents.

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 802 042,00	2 291 882,23
INVESTISSEMENT	1 713 687,14	1 713 687,14

Des travaux de peintures seront réalisés dans le groupe scolaire. Plusieurs fuites de toitures doivent être réparées (église, espace culturel, château de valence). Des coupes d'arbres et de nouvelles plantations d'arbres dans le parc du Château de Valence sont prévues. Une partie de la canalisation du Chambafort au niveau du stade de foot est cassée et devra être réparée. Des travaux de voiries sont prévus (montée de la Dame Blanche ; Chemin des Taillets ; Chemin des Ecureuils). Un contrat pour le désherbage du cimetière est prévu avec une entreprise afin de respecter la réglementation zéro phyto. Un nouveau marché public concernant les assurances débute en 2024. Plusieurs contentieux sont en cours (PC Domaine Jujurieux ; cuve incendie Bévier ; faille à Chaux). Le chapitre « Charges de personnel » connaîtra une augmentation (renfort saisonnier au service technique, recrutement d'un agent au service scolaire pour effectuer les inscriptions des enfants à l'école, de la cantine et taxi, augmentation du point d'indice majoré au 1<sup>er</sup> janvier, participation employeur pour la mutuelle des agents, versement de la prime d'achat exceptionnelle à étudier), forte augmentation du prix d'achat des repas à la cantine, inchangé depuis 2013.

Par ailleurs, afin de payer une partie des travaux du réseau d'eaux pluviales « Rue Bir Hakeim – Courbatière », un emprunt de 385 000 € a été souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en 2023. Le déblocage des fonds devrait intervenir au plus tard en juillet 2024.

Les principaux investissements prévus pour 2024 sont : reprises de concessions au cimetière, remplacement du portail au cimetière, achats de panneaux électoraux, création d'une fresque sous la halle en lien avec le Centre Social « Le Cocon », extension de réseaux électriques, modernisation de points lumineux et éclairage du stade de football, étude pour l'installation d'abri bus (Pharmacie, La Route), audit énergétique du groupe scolaire, travaux de mise en conformité SSI HDV, remplacement de fenêtres au niveau de l'accueil, étude chaufferie HDV, installation d'un bloc sanitaire PMR, travaux voirie et eaux pluviales Bir Hakeim/RD12.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention L. MOUROT), décide d'adopter le budget primitif principal de l'exercice 2024 conformément au tableau présenté ci-dessus.*

#### **11. FONGIBILITE DES CREDITS BUDGETAIRES DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57**

Madame le Maire informe que l'instruction M57 dispose que l'assemblée délibérante peut, à l'occasion du vote du budget, autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre et font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun ainsi qu'au comptable.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de :*
  - 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement
  - 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section d'investissement.

#### **12. VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'ANNEE 2024**

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour l'année 2024. Elle précise que les bases locatives évolueront d'environ 3,9 % en 2024.

Pour rappel, les taux en vigueur :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,98 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46,64 %
- Taxe d'habitation : 11,83 %

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2024.*

### **13. REVISION DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION ANNEE 2024 – BUDGET PRINCIPAL**

Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> février 2024, le conseil communautaire s'est prononcé en faveur de la modification du montant des attributions de compensation qui porte celui de notre commune de 136 116 € à 131 773 €. Madame le Maire précise que cette modification s'explique par les travaux effectués par l'Atelier de Chantier d'Insertion en 2023 ainsi que la variation du FPIC 2022/2023.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le montant de 131 773 € de l'attribution de compensation pour l'année 2024.*

### **14. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024**

Dans le cadre de la préparation budgétaire, les différentes demandes de subventions des associations ont été étudiées par la commission « vie associative » pour l'année 2024. Monsieur Sébastien BOYER propose d'attribuer les montants selon le détail ci-dessous :

- APEL école ST JOSEPH = 10 € par élève de JUJURIEUX (max 8 élèves) soit 80 €
- Club de couture = 150 €
- Club Informatique Sussurien = 500 €
- L'Ensemble Harmonique Jujurieux Neuville =
  - o 150 € par élève de JUJURIEUX (max 3 élèves) soit 450 €
  - o 600 €
- Fel'Ain pour l'Autre = 100 €
- Juju Loisirs = 300 €
- S'épanouir Gym Douce = 200 €
- Studio La Soierie = 400 €
- Culture et Loisirs (Festi 2 rives) = 400 €
- Jeunes Sapeurs-Pompiers de Poncin = 150 €

Il souligne que les demandes relatives aux associations dites « caritatives » seront à présent étudiées par le CCAS. Par conséquent, la subvention versée au CCAS sera majorée de 1 500 € en 2024.

Madame Laurence MOUROT est surprise et déçue des propositions faites par la commission « vie associative » et souhaiterait connaître les critères d'attribution des subventions ainsi que la position politique des élus concernant la culture.

Après échanges entre élus, Madame le Maire propose que les montants des subventions attribuées au « Studio La Soierie » et à « Culture et Loisirs » puisse évoluer à hauteur de la demande initiale en cas de difficultés financières avérées et qui pourraient empêcher la réalisation de leur manifestation culturelle.

Monsieur Sébastien BOYER précise que les courriers adressés aux associations ayant sollicité une demande de subvention préciseront les décisions prises sur la somme octroyée.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention L.MOUROT), valide les propositions de subventions aux associations pour l'année 2024 présentées ci-dessus.*

### **15. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CCAS DE JUJURIEUX**

Lors du vote du budget primitif de l'exercice 2024, une subvention d'un montant de 9 000 € au profit du CCAS de Jujurieux a été proposée. Il est précisé que les demandes de subventions relatives aux associations dites « caritatives » seront étudiées et versées par le CCAS.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention d'un montant de 9 000 € au profit du CCAS de JUJURIEUX pour l'année 2024.*

### **16. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE SSI DE L'HOTEL DE VILLE AU TITRE DE LA DETR**

Madame le Maire informe qu'elle souhaite solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la mise aux normes du système SSI de l'Hôtel de Ville. Elle propose le plan de financement suivant :

<b>Financeurs</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
DETR / DSIL	DETR	35 400 €	40 %
Total subventions		35 400 €	40 %
Fonds propres	/	53 100 €	60 %
Emprunts	/	0	0
Total autofinancement		53 100 €	60 %
TOTAL GENERAL HT	/	88 500 €	100,00 %

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR dans le cadre de l'opération de travaux SSI de l'Hôtel de Ville ainsi que les modalités de financement.*

### **17. REVALORISATION DES TAUX DES INDEMNITES DE MISSIONS DES AGENTS PUBLICS OU BENEVOLES DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Madame le Maire informe que l'arrêté du 20 septembre 2023 revalorise les taux des indemnités de mission des agents publics. Cet arrêté modifie l'arrêté du 3 juillet 2006, applicable aux personnels civils de l'Etat et, par extension, aux agents publics territoriaux.

Les agents publics ou bénévoles de la bibliothèque municipale qui se déplacent pour les besoins du service hors de leur résidence administrative et hors de leur résidence familiale ont droit au bénéfice des indemnités de mission au titre des frais de repas et d'hébergement (nuitée) engagés et ce dans les conditions précisées dans les délibérations prises le 02 février 2021 et le 27 juin 2022.

Afin de se conformer au décret en vigueur, il convient d'appliquer les taux suivants :

- Indemnités de repas : pris en charge en fonction des frais réellement payés par l'agent ou le bénévole dans la limite de 20 € par repas.
- Frais d'hébergement (nuitée + petit déjeuner) : 90.00 € maximum dans la limite du montant effectivement supporté par l'agent ou le bénévole et attesté par les justificatifs transmis.
- Frais d'hébergement Grandes villes (= ou > 200 000 hab) : 120.00 € maximum dans la limite du montant effectivement supporté et attesté par les justificatifs transmis.
- Frais d'hébergement Paris : 140.00 € maximum dans la limite du montant effectivement supporté et attesté par les justificatifs transmis.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les taux de remboursement d'indemnité de repas et de frais d'hébergement telle que proposés ci-dessus.*

#### **18. CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A ACCROISSEMENT SAISONNIER – SERVICE TECHNIQUE**

Madame le Maire propose de créer un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité à temps complet au niveau du service technique afin de renforcer le service technique durant la période des espaces verts et des congés annuels des autres agents.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer 1 emploi à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique à compter du mois d'avril 2024 pour une durée maximale de 6 mois.*

#### **19. CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A ACCROISSEMENT TEMPORAIRE – SERVICE SCOLAIRE**

Madame Nadège DESCHAMPS informe du prochain départ à la retraite de la directrice de l'école publique. Par conséquent, les inscriptions à l'école des enfants devront à présent être effectuées par un agent communal. Les inscriptions de cantine et bus seront également pris en charge par cet agent.

Afin de palier à cette nouvelle charge de travail et dans l'attente d'une nouvelle organisation du service scolaire et du transfert de compétence de l'eau et l'assainissement, elle propose de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet au niveau du service scolaire, d'une durée maximale d'un an renouvelable dans la limite totale de 18 mois consécutifs.

Compte tenu de la formation à suivre sur le logiciel métier et des périodes d'inscription à venir, le recrutement devra intervenir dans les meilleurs délais. La durée hebdomadaire annualisée pour ce poste sera de 10 heures.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer 1 emploi pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint administratif à compter du mois d'avril 2024 pour une durée maximale d'1 an renouvelable dans la limite totale de 18 mois consécutifs et précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 10 heures hebdomadaire annualisées.*

#### **20. RENOUELEMENT DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA PERIODE 2024/2027**

Madame le Maire rappelle qu'il avait été décidé l'abandon des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et un retour à la semaine de quatre jours de classe à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.

Compte tenu de l'avis favorable des enseignants et des parents d'élèves sur cette organisation, elle propose de renouveler la dérogation pour un temps scolaire sur 4 jours pour la période 2024/2027. Il est précisé que la plupart des communes du territoire dispose d'un temps scolaire sur 4 jours.

- *Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention O.ARBILLAT), émet un avis favorable pour poursuivre comme depuis l'année scolaire 2018/2019, l'organisation des temps scolaires sur une semaine de 4 jours, et à solliciter la Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) pour le renouvellement de cette dérogation.*

## **21. ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE BRANCHEMENTS SUR LES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée (dans un journal d'annonce légale et en ligne sur la plateforme de dématérialisation) concernant l'accord-cadre pour les travaux d'entretien et de branchement sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement. Les montants minimum et maximum en valeur de l'accord-cadre à bons de commande sont fixés à :

Montant minimum H.T (€) pour 1 an	Montant maximum H.T (€) pour 1 an
18 000,00	70 000,00

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après :

- Prix 50 %
- Valeur technique : 50 %

Elle précise qu'une négociation s'est déroulée avec 3 entreprises : SOCATRA TP, ROUX TP et PETTINI.

- *Au vu du rapport d'analyse des offres avant et après négociations établi par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, assistant à Maîtrise d'ouvrage, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer l'accord-cadre de travaux d'entretien et de branchements sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement à l'entreprise SOCATRA pour un montant de 84 223,66 € HT.*

## **22. INFORMATIONS DIVERSES**

- Un nouveau Conseiller aux Décideurs Locaux a été nommé à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024, monsieur BEAUJARD Nicolas.
- Madame le Maire informe qu'un avenant sera signé avec l'association du Château de Valence car le prix d'achat du repas de la cantine va évoluer de 4,40 € à 4,71 € TTC. Une réflexion sera menée par la commission scolaire concernant le dispositif « cantine à 1 € » permettant une contractualisation avec l'Etat pour une durée de 3 ans en définissant différentes tarifications selon le quotient familial.
- Madame le Maire présente le rapport d'activité de bibliothèque municipale 2022/2023. 12 bénévoles assurent ce service public et travaillent avec plusieurs partenaires (Ecole Saint Joseph, Relais d'Assistante Maternelle, l'association des amis du patrimoine,...). Le nombre de visiteurs a augmenté de 31 % en 2023.
- Le rapport d'activité EPF Ain 2023 est consultable en mairie.
- Le livret opérationnel 2023 du SDIS précise que 152 interventions se sont déroulées en 2023 sur la commune (sur 291 au niveau du groupement) dont 5 accidents de la circulation, 28 incendies, 22 opérations diverses et 97 secours à la personne.
- Madame le Maire informe qu'un contentieux est en cours avec Mme TROLLIET concernant la faille à Chaux.
- Elle rappelle que les élections européennes se dérouleront le dimanche 9 juin 2024. Le planning de présence des élus sera établi lors du prochain Conseil Municipal.

- Madame Nathalie CURTINE précise que la période de recensement est achevée et remercie les agents recenseurs pour le travail effectué. Le nombre d'habitants n'est pas encore finalisé (en attente des données concernant les communautés qui sera transmis par l'INSEE) mais est en augmentation d'environ 260 habitants par rapport au dernier recensement.
- Monsieur Frédéric MONGHAL présente les 14 groupes de travail mis en place par la CCRAPC afin que les élus puissent s'inscrire et participer à ces échanges. Le document de présentation sera transmis aux élus :
  - o Journée du territoire
  - o Accessibilité
  - o Centre de valorisation des ressources
  - o Communication/comité de rédaction
  - o OPAH/RU
  - o Tourisme
  - o Paysage
  - o PAT
  - o Mobilité
  - o Enfance/PEDT
  - o PVD/CRTE
  - o Voirie
  - o Transfert Eau Assainissement (voir pour une présentation lors d'un prochain Conseil Municipal)
  - o Elus pour Agir ADEME
- Madame le Maire souhaite que des élus travaillent sur la mise à jour du PCS permettant la gestion des risques identifiés sur la commune. Elle précise que des formations sont proposées régulièrement par l'AMF.

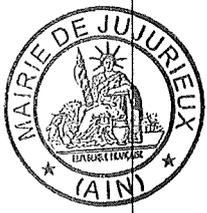
### 23. QUESTIONS DIVERSES

- Madame Christine FUNAZZI souhaite qu'une commission Cadre de Vie puisse se réunir prochainement et propose l'intervention lors d'un prochain Conseil Municipal d'une personne en charge des « informations préoccupantes ».

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 23h05.***

***Les prochains Conseils Municipaux se dérouleront le mardi 30 avril 2024 et le mardi 18 juin 2024.***

***Approuvé en séance du Conseil Municipal le mardi 30 avril 2024.***

SIGNATURES	
Le Maire Anne BOLLACHE	Le Secrétaire de Séance Michel BLANCHET
	
	

Affiché en mairie et sur le site internet le 03/05/2024